

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), dans lequel le Comité présente sa position en ce qui concerne la recommandation que l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a formulée dans son onzième rapport (S/2020/415), qu'elle lui a présenté conformément au paragraphe a) de l'annexe de la résolution 2501 (2019).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de l'exposé de position qui l'accompagne à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Comité
du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1988 (2011)
(Signé) Dian Triansyah Djani



Recommandation formulée dans le onzième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions : position du Comité

1. Le 30 avril 2020, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a présenté son onzième rapport (S/2020/415) au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011). Le Comité estime que tous les États Membres doivent être informés de l'unique recommandation de l'Équipe de surveillance ainsi que de sa propre position par rapport à celle-ci. Le numéro de paragraphe indiqué dans le présent document renvoie au paragraphe du onzième rapport de l'Équipe de surveillance contenant la recommandation.

Recommandation spécifique relative à la question de l'émergence d'une industrie de la méthamphétamine en Afghanistan et de marchés mondiaux, qui pourrait permettre de renforcer les mesures de gel des avoirs, d'interdiction de voyager et d'embargo sur les armes visant les Taliban

2. Au paragraphe 58, l'Équipe de surveillance a recommandé que le Comité écrive à tous les États Membres pour appeler leur attention sur la possible existence en Afghanistan d'une nouvelle industrie de la drogue de grande envergure et en pleine expansion, fondée sur la production de méthamphétamine d'origine végétale, et pour les encourager à continuer à financer le renforcement des capacités afghanes en matière de lutte contre les stupéfiants par l'intermédiaire d'organisations telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale pour la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs. Le Comité agira en conséquence et accepte d'écrire à tous les États Membres pour appeler leur attention sur la possible existence en Afghanistan d'une nouvelle industrie de la drogue de grande envergure et en pleine expansion, fondée sur la production de méthamphétamine d'origine végétale, et pour les encourager à continuer à financer le renforcement des capacités afghanes en matière de lutte contre les stupéfiants par l'intermédiaire d'organisations telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale pour la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs. En outre, le Président, au nom du Comité, écrira également au Gouvernement afghan pour l'encourager à prendre des mesures fermes afin de respecter ses engagements en matière de lutte contre les stupéfiants dans le cadre des documents d'orientation existants, et à continuer à coopérer pleinement à ces initiatives avec les pays voisins.